



Pour citer cet article :

« Emploi du temps », IPES de Brécourt, [sans date], 5 p.



EMPLOI DU TEMPS

Ce règlement intérieur vise :

= à assurer aux élèves l'ambiance d'ordre, de sécurité qui leur a manqué jusqu'à présent

= à les préparer à leurs futurs rôles de maîtresse de maison, en veillant à leur formation familiale et ménagère

= à les aider à préparer leur réinsertion sociale en leur apprenant la correction de la tenue et du langage et le respect d'autrui.

= à les aider à résoudre leur inadaptation par l'acquisition du sens de l'effort et de la discipline personnelle.

6 h 45	Lever	L'éducatrice prend son service, prête, et sa chambre en ordre. Pendant ses heures de service, l'éducatrice ne doit pas quitter son équipe, elle doit toujours savoir où sont les élèves dont elle est responsable. Les élèves doivent se lever rapidement. Après toilette et rangement de leurs chambres, elles doivent toutes aller à leurs ménages entre 7 h 10 et 7 h 30 (habillées et avec un tablier) L'éducatrice contrôle ces ménages et veille à la méthode employée.
7 h 30	Petit déjeuner	Les élèves doivent être toutes présentes et ne pas commencer avant l'éducatrice. On ne garde pas le déjeuner d'une élève en retard par sa faute. Rangement - Vaisselle du petit déjeuner L'équipe et les chambres doivent rester propres et en ordre (pas de linge qui trempe ou qui sèche dans les chambres) - en hiver, veiller à ce que les fenêtres soient fermées.
7 h 55	Rassemblement	L'équipe doit partir groupée au rassemblement. Veiller à ce que chaque élève soit convenablement coiffée et ne circule pas en chaussons. L'éducatrice et la stagiaire accompagnent l'équipe au rassemblement.
8 h	Ateliers	
	10 h	L'éducatrice, responsable de la cuisine, doit aller chercher l'élève du service en atelier.

.../...

11 h 30

Réunion d'éducatrices - Bureau S/Directrice -
Vérifier à la Surveillance Générale si cette réunion a lieu

11 h 55

Arrêt du travail. Les éducatrices ou stagiaires doivent venir dans la cour des ateliers.

12 h

Rassemblement par équipe et départ pour l'internat. Veiller à ce que l'équipe soit au complet et en silence pendant les rassemblements. S'assurer que l'équipe a tout ce qui lui est nécessaire (pain entre autres). L'équipe doit partir groupée.

12 h 10

Déjeuner :

Le couvert doit être mis convenablement. Veiller à la bonne tenue des élèves et à ce que la conversations ne dégènère pas en disputes grossières, ou souvenirs plus ou moins édifiant. Il est souhaitable que l'éducatrice tienne les élèves au courant des grands faits d'actualité - en gardant naturellement toute l'objectivité désirable -

Les élèves doivent avoir toutes leur serviette de table et manger de tous les plats présentés sauf maladie ou régime, bien entendu. Aucun caprice ne doit être toléré ; si une élève refuse de manger d'un plat, elle doit arrêter là son repas. Veiller d'une manière très stricte à ce qu'il n'y ait aucun gâchis, pas de pain jeté. Les restes sont reportés à la cuisine pour être utilisés le soir ou le lendemain.

La vaisselle est faite à tour de rôle selon l'organisation de l'équipe. Veiller à ce qu'elle soit faite proprement (bac rempli - produit détersif - rinçage) et à ce que les élèves aient un tablier pour le faire. Les élèves doivent payer ce qu'elles cassent.

Temps libre jusqu'à 13 h 25. Les élèves peuvent aller dans leurs chambres à condition de ne pas se réunir à plusieurs

13 h 25

Départ pour les activités de loisir - par équipe comme toujours. Les élèves doivent prendre ce qui leur faut pour l'après-midi. Elles n'ont pas à revenir chez elles avant le diner.

13 h 30

Activités. Chaque éducatrice, chargée d'une activité de loisir, prend le groupe dont elle est responsable. Les élèves affectées à un groupe, soit d'activité intérieure, soit sportif, ne doivent pas le quitter sous aucun prétexte.

L'éducatrice doit toujours savoir où sont les élèves dont elle est responsable.

Sur les terrains de sport, la tenue sportive (short, basket ou tennis) est obligatoire. (Responsable sport : Melle OLLIVERIE).

.../...

ou 18h 30
à 19h 30

14 h 25 Fin des activités. Rangement - Ne pas quitter le lieu d'activité sans s'assurer que tout est en ordre.
Amener les élèves en groupe à la cour des ateliers.
Ne pas oublier de porter les notes d'activités sur le cahier de notes à la Surveillance Générale et de reposer les clés qu'on y a pris.

630 14 h 30

Ateliers

6415 17 h 30-15

Récréation, sous la responsabilité des instructrices. Les élèves n'ont rien à faire dans les pavillons.

6430 17 h 30

Enseignement général. Les éducatrices chargées de classes prennent leurs élèves.

(Responsable pédagogique : Melle MARRONE - en son absence Melle MORVILLE)

18 h 30

Cuisine - Venir chercher l'élève en classe *à la sortie des classes*

19 h 25

Sortie des *classes et ateliers* - Les éducatrices viennent chercher leur équipe

19 h 30

Rassemblement par équipe.
Dîner (comme le déjeuner)

Épluchage (pour l'équipe de service) à la plonge. Veiller là aussi ~~qui~~ à ce qu'il n'y ait pas de gâchis, à ce que les légumes soient épluchés proprement et mis à tremper, à ce que les éplucheurs soient ramassés par une responsable - à ce que la plonge soit nettoyée.
Toute l'équipe doit participer à l'épluchage.

Veillée

- Temps libre - travaux personnels. Les élèves doivent être réunies au local jusqu'à 21 h. Aucune élève ne doit quitter l'équipe sans un motif vraiment justifié et contrôlé et sans en demander l'autorisation.
- L'éducatrice doit veiller à ce que chacune soit occupée et proposer une activité quelconque à celles qui n'ont rien à faire (jeux de société, peinture, chants, récits, etc...)
- Il est toujours souhaitable pour l'esprit d'équipe de mettre en route un travail collectif (lampes - décorations murales - nappe ...)
- Les choix des livres et revues adaptés aux élèves sont difficiles à faire. Il est donc demandé de ne pas prêter directement de livres et revues aux élèves qui ont à leur disposition une bonne bibliothèque.
- Par contre, on est instamment prié de signaler tout titre de livre ou revues susceptibles de les intéresser.
- La radio n'est pas admise en semaine. Elle est un facteur d'énerverment, un obstacle à la conversation et au travail scolaire. On peut mettre, au moment du coucher, un beau disque de musique apaisante.
- Les élèves ne sont autorisées à fumer que dans des cas exceptionnels et après accord de la Direction.
- La veillée du vendredi est consacrée au raccommodage et à l'entretien du trousseau.
- Les petits incidents de discipline se règlent à l'intérieur de l'équipe où l'éducatrice dispose d'un certain nombre de sanctions : mauvaises notes, privation de desserts, ménage supplémentaire, renvoi dans la chambre, etc...

.../...

- En cas d'indidents plus graves, demander l'aide d'une éducatrice plus expérimentée et en référer à la Surveillance Générale (Melle BOULCH, responsable de tout ce qui concerne l'Internat en général) Ne jamais camoufler un incident. Promettre le silence aux élèves est une grave faute éducative ; les incidents sont inévitables, ils doivent être connus pour permettre une action éducative orientée selon l'évolution de la personnalité.
- Les notes de quinzaine doivent être établies compte tenu des différents incidents.

- 21 heures - Arrêt de la veillée. Chaque élève part faire sa toilette. PAS de réunions dans les chambres - les volets doivent être fermés.
- 21 h 30 - Extinction des lumières et silence. Aucune exception ne doit être admise ni aucun retard.
 SI une élève garde sa lumière ou réallume après l'heure, l'éducatrice coupe le courant par l'interrupteur individuel au tableau de la chambre.
 La paix doit être totale après 21 H 30.

--:~

Le règlement est prévu dans l'intérêt des élèves. Elles souffrent plus de la négligence et de la faiblesse que d'exigences précises raisonnables et facilement justifiables.

--:--:~

MODIFICATIONS A L'EMPLOI DU TEMPS

DIMANCHE - Horaire variable, affiché le samedi. L'écoute de la radio est autorisée (choisir un programme intéressant et ne pas laisser aux élèves écouter n'importe quoi)

~~LUNDI - Lever à 8 heures. Les ménages sont faits à fond jusqu'à midi. Les vêtements de sortie doivent être rendus au vestiaire de sortie. Les duffle-coat, chaussures de dimanche sont rentrés à la lingerie de pavillon.~~

LE SAMEDI MATIN - Le linge doit être donné à la Buanderie après avoir été vérifié et noté sur le carnet de l'élève par celle-ci. Un double est remis à la Buanderie. L'éducatrice vérifie l'exactitude des listes à la Buanderie après le rassemblement de 8 heures.

Les élèves ne doivent laver en équipe que de petites pièces (mouchoirs, culottes, chemises). Ces pièces doivent être mises à sécher au grenier. Les linges hygiéniques sont rincés et mis à sécher au grenier en attendant d'être donnés à la lessive. Toutes les pièces du trousseau doivent être marquées au N° de l'élève. Il est bon de vérifier l'ordre des tiroirs et l'état du trousseau. L'emprunt des vêtements n'est pas toléré.

INDICATIONS D'ORDRE GENERAL

Chaque éducatrice ou stagiaire est responsable des clés qui lui sont confiées. Elle ne doit pas les remettre aux élèves et ne jamais s'absenter sans
- soit les confier à la collègue qui la remplace
- soit les remettre à la Surveillance Générale.

Bien entendu, les stagiaires ne doivent se charger d'aucune commission pour l'extérieur et ne passer aucune lettre.